



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prévention

Question écrite n° 114242

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'initiation au sport des plus jeunes, notamment au sein des écoles primaires. La prévention est, de ce point de vue, essentielle. En effet, c'est dès le plus jeune âge qu'il faut inciter les enfants à pratiquer une activité physique pour prévenir les maladies cardio-vasculaires de l'âge adulte. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens qu'elle envisage de mettre en oeuvre afin d'atteindre cet objectif.

Texte de la réponse

L'activité physique régulière joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies cardio-vasculaires à la fois par ses effets directs et, indirectement, en participant à la prévention du surpoids et de l'obésité eux-mêmes facteurs de risque des maladies cardio-vasculaires. Le Plan obésité 2010-2013 a pour objectifs la réduction du surpoids et de l'obésité chez les adultes et les enfants. Il comporte un volet « prévention » dominé par les objectifs suivants : faciliter la mise en oeuvre individuelle et collective des recommandations préventives ; agir sur les déterminants environnementaux de l'obésité ; réduire la stigmatisation des personnes obèses ; contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé ; promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité. Pour renforcer ces mesures préventives dans le domaine de l'obésité, le Plan obésité s'appuie sur le Programme national nutrition santé (PNNS 2011-2015), sur le Programme national pour l'alimentation (PNA) et sur le Programme éducation santé (PES). L'articulation de ces programmes est basée sur une convergence des analyses et des propositions. Il s'agit en particulier de développer l'activité physique à l'école et dans les collectivités en augmentant le temps consacré à l'activité physique. Il importe également de lutter contre la sédentarité. Les études menées dans différents pays ont mis en évidence une relation directe entre le nombre d'heures passées devant un écran de télévision et la prévalence de l'obésité. Chez les plus jeunes, il convient de favoriser en premier lieu l'activité physique spontanée associée au jeu en limitant le temps passé devant les écrans. L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) mènera en 2012 une campagne de renforcement de l'information sur la sédentarité et en particulier le temps passé devant les écrans. L'INPES, d'autre part, vient de publier un guide méthodologique, rédigé avec l'équipe de l'étude « Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité » (ICAPS). Ce guide a pour objectif d'accompagner les professionnels du milieu scolaire, des collectivités locales, des associations ou des administrations souhaitant mettre en place des actions de promotion de l'activité physique chez l'enfant et l'adolescent en s'appuyant sur une stratégie efficace. Il présente les modalités opérationnelles d'implantation d'un projet de type ICAPS et met à disposition des professionnels des repères et des outils pratiques pour la mise en oeuvre d'actions de ces projets.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114242

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7563

Réponse publiée le : 4 octobre 2011, page 10636